

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Levée de l'état d'urgence : la mise en garde du gouvernement

L'ANNONCE a été faite, hier, par le Porte-parole du gouvernement, le ministre d'Etat Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.

L'annonce par le Gouvernement, de l'expiration ce lundi 11 mai 2020, de la période de l'état d'urgence décidé dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus; et la crainte de voir se reproduire les comportements de

relâchement des gestes barrières, objet du rappel à l'ordre et de la sensibilisation du Gouvernement lors de ma déclaration du mercredi 29 avril 2020, faite sur instruction de Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement, m'amène aujourd'hui, toujours sur instructions de Monsieur le Premier ministre, à renouveler cette mise en garde.

En effet, le Gouvernement rappelle avec insistance à l'opinion publique que la fin de la période de l'état d'urgence ne signifie pas que la pandémie est éradiquée... pas du tout... Au contraire, nous assistons depuis un certain

Un seul leitmotiv : une prise de conscience accrue de la population

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

POUR le gouvernement, la lutte contre la propagation du coronavirus n'est plus une simple obligation de moyens ; elle est devenue une obligation de résultats dont la réalisation peut amener les pouvoirs publics à durcir les mesures de restrictions prévues par les textes en vigueur ". Le gouvernement, dans une communication, hier, dans la perspective de l'expiration de l'état d'urgence décidé dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, est revenu sur l'impératif de l'observation des mesures barrières de protection obligatoires sur lesquelles on déplore, depuis un certain temps, un regrettable relâchement propice à l'expansion de la maladie. Porte-parole du gouvernement, le ministre d'Etat en charge de la Communication, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, dans cette communication, a stigmatisé un comportement incivique de relâchement des gestes barrières (de la part de la population) qui pourrait s'accroître avec l'annonce de

la fin de l'état d'urgence. " Le gouvernement rappelle avec insistance à l'opinion que la fin de la période de l'état d'urgence ne signifie pas que la pandémie est éradiquée... pas du tout. Au contraire, nous assistons depuis un certain temps à l'augmentation exponentielle des cas de contaminations connus ", a indiqué le membre du gouvernement. D'où celui-ci invite à une prise de conscience réelle de la présence de la pandémie, " nécessitant une vigilance accrue " ; ceci se doublant d'une observation plus rigoureuse des gestes barrières de protection obligatoires, notamment le port du masque et le respect de la distanciation physique. Comme quoi, la fin de la période de l'état d'urgence ne saurait être assimilée à la levée de l'application de celles-ci, voire du confinement partiel. C'est d'ailleurs le lieu pour le gouvernement de rappeler que les attitudes observées jusque-là, frisant la défiance de cette épidémie, peuvent entraîner le gouvernement au durcissement des mesures de prévention édictées.



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, ministre d'Etat en charge de la Communication, Porte-parole du gouvernement.

temps à l'augmentation exponentielle des cas de contaminations connus. Cela appelle donc de la part de chacun, une prise de conscience réelle de la présence de la pandémie, nécessitant une vigilance accrue et l'observation plus rigoureuse des gestes barrières de protection obligatoires, qui demeurent à ce jour, comme

vous le savez, le port du masque adapté et le respect de la distanciation physique. Pour le Gouvernement, la lutte contre la propagation du coronavirus n'est plus une simple obligation de moyens ; elle est devenue une obligation de résultats dont la réalisation peut amener les pouvoirs publics à

durcir les mesures de restrictions prévues par les textes en vigueur. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement décide le maintien des mesures de prévention et de lutte contre la Covid-19 mises en place dans le cadre de l'état d'urgence, ce conformément aux nouvelles dispositions régissant les catastrophes sanitaires".

Couvre-feu et mesures de crise maintenues

"Le Conseil des ministres en sa séance du vendredi 8 mai 2020 a mis fin à l'état d'urgence instauré le 10 avril 2020. Ledit Conseil des ministres a également précisé que les mesures sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 demeurent en vigueur. La fin de l'état d'urgence énoncée se conforme au nouveau cadre juridique défini par la Loi fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires qui autorise le maintien des mesures de riposte sur la durée de la crise sanitaire actuelle. Dans le souci d'alléger les procédures, le Gouvernement a sollicité et obtenu du Parlement l'adoption d'une Loi fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires. En conséquence, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, rappelle aux uns et aux autres que :

- le couvre-feu de 18 heures à 6 heures du matin reste de mise ;
- la circulation inter-urbaine reste interdite sauf autorisation spéciale ;
- les rassemblements de plus de 10 personnes

demeurent interdits

- les frontières terrestres, aériennes et maritimes, restent fermées sauf pour les cas de rapatriement de nos compatriotes, du transport des produits alimentaires, pétroliers, gaziers et le fret ;
- les débits de boissons et les autres commerces demeurent fermés ;
- les motels, salles de spectacle, salles de jeux et musées demeurent fermés ;
- les bars dancing, boîtes de nuit et lieux de cultes restent fermés ;
- les manifestations politiques, sportives, culturelles, religieuses, syndicales et les conférences nationales et internationales demeurent non autorisées ;
- les sports collectifs ou de masse, non autorisés ;

L'observation de la distanciation sociale, du port obligatoire du masque et des autres mesures barrières restent de mise. Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur rappelle, enfin, que la lutte contre la propagation de la pandémie de Covid-19 requiert l'implication de tous, afin de barrer le chemin à cet ennemi invisible".